

Luxembourg, le 18 JUIL. 2017

Monsieur Fernand Etgen Ministre aux Relations avec le Parlement

Service Central de Législation 43, boulevard F.D. Roosevelt L – 2450 Luxembourg

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire N° 3060 du 9 juin 2017 de l'honorable député Monsieur Max Hahn, concernant le traitement des routes par gravillons, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

François Bausch

Ministre du Développement durable et des Infrastructures

Réponse de Monsieur François Bausch, Ministre du Développement durable et des Infrastructures à la question parlementaire n° 3060 du 9 juin 2017 de Monsieur le Député Max Hahn

Par la question parlementaire n° 3060 du 9 juin 2017, l'honorable Député Monsieur Max Hahn souhaite s'informer au sujet de l'état de certaines routes entre Garnich et Hivange.

Il est vrai que le Service régional de Capellen de l'Administration des ponts et chaussées vient de traiter récemment certains tronçons de route par l'application d'un enduit superficiel, à savoir :

- le CR101 entre Garnich et Hivange;
- le CR102 entre Quatre-Vents et Keispelt;
- un tronçon de 500 mètres du CR110 entre Grass et Clemency.

Le traitement du CR103 entre Capellen et Holzem est prévu sous peu.

Le recours à la technique de l'enduisage superficiel permet de traiter une route qui présente des premiers signes de dégradation (notamment fissures) en vue de la garder encore dans un état de viabilité satisfaisant pendant plusieurs années et prolonger ainsi sa durée de vie.

Il est exact qu'à première vue le revêtement de ces routes dans le canton de Capellen semble encore en bon état, cependant une certaine dégradation de la couche de roulement venait de se manifester. Surtout la rugosité y s'est altérée d'une façon qu'un traitement s'est imposé pour des raisons évidentes de sécurité pour les usagers de la route.

Les travaux d'enduit superficiel correctement réalisés assurent une bonne imperméabilité superficielle, évitent ainsi la pénétration de l'eau de ruissellement dans les assises des chaussées et en conséquence leur décohésion.

Le traitement par application d'un enduit superficiel permet, s'il est réalisé à temps, donc lorsque les premiers signes de détérioration apparaissent, d'assurer un entretien correct sur une bonne partie du réseau routier.

En résumé, la technique de l'enduisage superficiel présente les avantages suivants :

- amélioration sensible et à long terme de l'adhérence du revêtement routier ;
- augmentation sensible de la durée de vie de la structure totale de la chaussée ;
- un prix d'application très favorable (environ 20 % du prix d'une nouvelle couche de roulement).

Malheureusement, les gravillons répandus constituent un inconvénient indéniable pour tous les usagers de la route. Or, si après la mise en œuvre de ces enduisages et jusqu'au nettoyage final de la chaussée, la vitesse maximale autorisée limitée à 50 km/h, voire à 30 km/h, était mieux respectée, les automobilistes ne devraient pas subir de dommages majeurs. En respectant le Code de la Route et la règlementation mise en place, il n'y a donc aucun risque pour les usagers de la route.